



## Assemblée générale de Français du monde-adfe

### Débat sur la réforme de l'AFE

Un débat sur le devenir de l'Assemblée des Français de l'étranger a eu lieu lors de l'Assemblée générale de Français du monde. Il a rencontré un vif succès. Vous trouverez ci-après les grandes lignes de ce débat.

#### **Le contexte :**

Début octobre, le Sénat examinera une réforme de la gouvernance des territoires. En conséquence, les Français de l'étranger doivent saisir cette opportunité pour réformer la représentation des Français de l'étranger.

Pour rentrer dans le cadre de la réforme territoriale, il est nécessaire qu'un projet de loi réformant la représentativité des Français de l'étranger **soit écrit rapidement**. En effet, la réforme territoriale sera votée par les parlementaires avant la fin de l'année 2012. Le calendrier est donc très serré.

#### **Les faits :**

Trois projets de réforme ont été présentés : celui de **Jean-Yves Leconte**, sénateur représentant les Français établis hors de France, celui de **François Nicoulaud**, membre désigné de l'Assemblée des Français de l'étranger et celui de **Jacques Saillant et d'Elizabeth Barg**.

#### **Projet de Jean-Yves Leconte :**

**Jean-Yves Leconte** souhaite que les politiques publiques non régaliennes qui s'appliquent aux Français de l'étranger puissent être orientées par l'Assemblée des Français de l'étranger.

Dans son projet, l'AFE ne sera plus une assemblée consultative mais une **assemblée décisionnelle**. Cela nécessite donc un **transfert de compétences**. Les compétences transmises sont notamment l'établissement des **conditions d'attribution des bourses scolaires** et **l'orientation de l'action sociale vis-à-vis des Français de l'étranger**.

Pour mettre en œuvre ces compétences appelées le cas échéant à être élargies, après concertation avec l'Etat, il est proposé la création d'un établissement public dénommé « collectivité d'outre frontière ».

Les élus AFE disposeront de plus de responsabilités.

L'Assemblée des Français de l'étranger votera également son budget et approuvera ses comptes.

L'Assemblée sera renouvelée en **une seule fois** et l'élection sera couplée avec les **élections régionales ou municipales** dans le but d'améliorer la visibilité de l'élection et d'augmenter le taux de participation.



La possibilité de voter en France ou à l'étranger sera également supprimée. Le principe « **je vote où je vis** » sera définitivement mis en œuvre.

#### **Projet de François Nicoullaud :**

Pour **François Nicoullaud**, l'élection des députés des Français de l'étranger a changé la donne. Désormais, les Français de l'étranger disposent de 23 élus nationaux (11 députés et 12 sénateurs). Il faut donc maintenant voir comment améliorer la représentation à niveau local, en principe assurée par l'AFE. Le projet de **François Nicoullaud** part du constat que l'AFE est mal positionnée, mal dimensionnée: les 155 élus actuels ne parviennent pas à couvrir de façon satisfaisante tout le terrain des 223 circonscriptions consulaires. Certains conseillers AFE ont plus de dix pays à visiter ; ils s'épuisent à la tâche.

**François Nicoullaud** propose donc de remplacer le dispositif actuel par l'élection dans chaque circonscription consulaire de **conseillers consulaires** qui siègeront dans un conseil consulaire, se réunissant au moins une fois par trimestre. Il y aura ainsi partout des élus locaux. Selon l'importance démographique de la circonscription consulaire, seront élus au moins deux et jusqu'à quinze conseillers consulaires. Avec ce dispositif, l'on arrive à environ 500 élus. Mais il serait aussi important que ces élus locaux puissent connaître les administrations parisiennes, et défendre leurs dossiers à Paris. Au cours d'un mandat de six ans, chaque conseiller consulaire serait donc convoqué deux fois en France, pour participer à des sessions d'environ 250 élus.

Parmi ces 500 conseillers consulaires, environ 380 seraient aussi grands électeurs pour l'élection sénatoriale. Le collège électoral des 12 sénateurs des Français à l'étranger, aujourd'hui trop réduit puisqu'uniquement composé des 155 élus de l'AFE, serait ainsi plus que doublé. Ces grands électeurs seraient convoqués tous les trois ans à Paris pour cette élection. Ils viendraient donc au total quatre fois en France au cours de leur mandat.

#### **Projet de Jacques Saillant et d'Elisabeth Barg :**

Le projet de Jacques Saillant se rapproche de celui défendu par François Nicoullaud. Il souhaite aussi la création de conseils consulaires. L'objectif est le même que dans le projet porté par François Nicoullaud : faire de l' élu représentant les Français de l'étranger un véritable élu local, un élu de proximité. Ce conseil sera créé au niveau de chaque consulat et veillera à la bonne gestion des affaires sociales, culturelles, administratives et plus largement sur toute question concernant la communauté française.

Plusieurs intervenants ont réagi à ces propositions de réformes.

#### **Interventions :**

Pour **Jacques Gérard**, la représentation politique des Français de l'étranger n'est pas parfaite. Pour ce dernier, compte tenu de la démographie, les Français de l'étranger devraient bénéficier d'un plus grand nombre de députés. Il souligne aussi que les Français de l'étranger devraient être présents au Conseil économique, social et environnemental ainsi qu'à l'assemblée européenne.

**Richard Yung** a rappelé qu'il était nécessaire de prévoir un redécoupage des circonscriptions AFE et de revoir le collège électoral. Selon lui, une synthèse entre les deux projets peut être réalisée.

Pour **Jean-Daniel Chaoui**, trois étages sont nécessaires pour administrer correctement à l'étranger : une assemblée décisionnelle, des conseillers AFE et des conseillers consulaires.

Pour ce dernier, il est illusoire qu'un député soit un élu de proximité car les circonscriptions législatives sont trop grandes.

**Lucien Bruneau** penche pour la proposition de Jean-Yves Leconte car, selon lui, il est nécessaire que l'AFE dispose de véritables compétences. Il a exprimé sa crainte que les conseillers consulaires soient instaurés pour palier la suppression du personnel dans les consulats. La parité et le contrôle des comptes de campagnes sont aussi une nécessité absolue. Enfin la question du cumul des mandats a également été posée par Lucien Bruneau.

**Kalliopi Ango Ela** a salué ce mouvement dynamique. Selon elle, il n'y a pas de contradictions entre les différents projets mais il est nécessaire de doter l'AFE de compétences. Enfin, elle a souligné que les contraintes budgétaires fortes font que la proposition de création des conseillers consulaires pourrait être retoquée.

**Daphna Poznanski** a exprimé son souhait que les élections à l'AFE soient couplées avec les élections régionales, que le découpage des circonscriptions soit revu, que le scrutin soit uniquement à la proportionnelle. Elle a également émis le souhait que la nomination d'un président et de personnalités qualifiées à l'AFE soit supprimée, que le collège électoral soit élargi. Elle a aussi fait part de son souhait de voir créer une collectivité d'outre frontière. Enfin, elle a rappelé que les députés ne remplaceront jamais les conseillers AFE car ce sont des élus de proximité.

**Claude Chapat** rappelle que des conseils consulaires existent pour les expatriés Italiens mais qu'ils ne fonctionnent pas efficacement. Pour lui, il est donc nécessaire de maintenir l'AFE.

Pour **Claude Vilain**, la richesse du débat exige qu'il soit prolongé à l'intérieur des sections.

**Gilles Chênes** a exprimé son scepticisme vis-à-vis des propositions. Selon lui, elles oublient toutes trois le problème des finances publiques.

\* \* \*